



PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

DÉCLARATION

Constitution du Service de protection parlementaire

Ottawa – Le 23 juin 2015 – Le projet de loi C-59, *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015*, a reçu la sanction royale aujourd'hui, menant ainsi à la constitution d'un bureau officiel nommé Service de protection parlementaire (SPP). Le SPP se chargera des questions concernant la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont responsables de ce nouveau service ainsi que de son orientation générale en matière d'élaboration des politiques, alors que le contrôle et la gestion des opérations relèveront du directeur du SPP. Les deux Présidents protègent les pouvoirs, les privilèges, les droits et les immunités du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que de leurs membres respectifs.

Nous profitons de cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au surintendant principal Michael Duheme, qui occupera le poste de directeur du SPP. En tant que membre chevronné de la GRC, qu'il a servie durant 28 ans, il a acquis une vaste expérience dans le domaine de la protection et des opérations policières. Nous ne doutons pas que son expertise contribuera grandement à mener à bien les opérations de sécurité intégrée.

La constitution du SPP représente un pas important vers l'intégration accrue des trois partenaires hautement qualifiés en matière de sécurité. Chacun d'entre eux fait bénéficier le partenariat de sa propre expertise, et cette collaboration nous permettra d'accroître notre capacité de protéger les personnes et le site se trouvant au cœur de notre démocratie.

La nécessité d'instaurer une plus grande coordination opérationnelle constitue une priorité depuis que le Sénat, la Chambre des communes et la GRC ont établi le Bureau principal de planification de sécurité en 2007. Des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général et des comités parlementaires, ainsi que diverses mesures législatives ont confirmé la nécessité d'intégrer les services de sécurité.

À l'heure actuelle, le SPP est entièrement intégré et fin prêt sur le plan opérationnel pour s'acquitter

de son mandat de protection de manière préventive et efficace. Des représentants des trois institutions collaborent depuis un certain temps déjà afin de garantir une transition sans heurt vers ce nouveau modèle de sécurité.

Nous avons pris l'engagement de nous acquitter de notre responsabilité commune qui consiste à assurer la sécurité des parlementaires, des employés et des visiteurs. Nous sommes persuadés que le SPP nous permettra de nous engager davantage dans cette voie, et que nous serons plus à même d'atténuer les menaces futures tout en veillant à ce que le Parlement demeure accessible et sûr.

L'honorable Leo Housakos
Président du Sénat

L'honorable Andrew Scheer
Président de la Chambre des communes

- 30 -

Renseignements :

Nancy Durning
Agente de communications, Direction des communications du Sénat
613-995-1952

Heather Bradley
Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes
613-995-7882